

CHAM'INFO

www.ch-montargis.fr

Journal n° 34

juin 2009

edito

Le CHAM et la grippe A

Le risque de pandémie grippale (nouveau virus A/H1N1) reste d'actualité. Les Pouvoirs Publics maintiennent les mesures de surveillance. A ce jour quelques cas confirmés de grippe « nouvelle » sont signalés sur le territoire national. L'hypothèse d'un retour en force du virus à l'automne prochain est sérieusement envisagée.

Notre établissement adapte en ce moment son dispositif de prise en charge des patients susceptibles d'être hospitalisés en cas de forte suspicion d'affection grippale. Il s'agit en fait d'actualiser et de renforcer le plan de prévention et de lutte contre la grippe aviaire élaboré en 2006. Dans cette perspective, le fonctionnement de notre établissement est à organiser

lorsque des patients seront hospitalisés pour cause de grippe sévère. En sa qualité d'établissement de référence de surcroît gestionnaire d'un centre de stockage de masques et médicaments utilisables en cas de pandémie grippale, le CHAM devra en cas de survenance d'une crise assumer ses responsabilités et organiser avec les médecins de ville la prise en charge des malades, ceux-ci étant pour partie traités à leur domicile, pour une autre partie (les patients les plus graves) reçus et soignés à l'hôpital. L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène tiendra quant à elle régulièrement informés l'ensemble des personnels soignants des mesures qu'il y a lieu de prendre, dans le souci de se protéger, eux, leurs proches et les patients dont ils ont la charge.

André POULCALLEC - Directeur

Dr LEHNERT - Présidente du CLIN

Dr DESVIGNES - Président de la CME

sommaire

EDITO p1

- Le CHAM et la grippe A

CHAM'INFORME p2 & 3

- Un nouveau Projet social pour le CHAM
- Restructuration du service de Réanimation
- Equipe de Liaison de Soins en Addictologie

CELA SE PASSE AU CHAM p4

- Le renouvellement des conventions triparties du secteurs EHPAD

PROCHE DE VOUS p5

- Un dépôt de sang : pourquoi ?

CHAM'ETIER p6

- Les Psychologues au CHAM

CHAM'INTÉRESSE p7

- Un disque douleur : pourquoi, pour qui ?
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle
- Chorale ukrainienne en Médecine B

MEMENTO p8

- Mouvements du personnel
- Carnet
- Infos CGOS
- Les manifestations du 1^{er} semestre 2009 au CHAM
- Chartre rédactionnelle

comité de rédaction :

Directeur de la Publication :

A. POULCALLEC

Rédactrice en Chef : V. DELANDE

Rédactrice Adjointe : E. BREME

Secrétaire de Rédaction : V. DELANDE

Membres : N. BLOCH - V. BOUDAUD-

MATJASEC - N. BREMONT - P. MANGA

M. MANNEVY - F. MORENO - H. PELLÉ.

Illustrations : CHAM & Imp. Centrale.

Un nouveau projet social pour le CHAM...

Un groupe de travail composé de cadres et de représentants du personnel élabore actuellement un nouveau projet social. Celui-ci couvrira la période 2009-2012.

Nous avons rencontré la Directrice des Ressources Humaines, pilote du projet, pour qu'elle nous explique quelle est la mission de ce groupe.

CHAM info : Tout d'abord qu'est ce qu'un projet social ?

DRH : Le projet social détermine les grandes orientations de la politique des Ressources Humaines pour une période de 3 ans. C'est une feuille de route qui définit des actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer le dialogue social, les conditions de travail et favoriser la formation et la promotion professionnelle.

CHAM info : Comment est élaboré le projet social au CHAM ?

Le choix a été fait de composer un groupe de travail réunissant des cadres de chaque grand pôle d'activité (chirurgie, obstétrique, Médecine, secteur personnes âgées) mais aussi des cadres de gestion ainsi bien entendu que des représentants des deux organisations syndicales présentes dans l'établissement (la CFDT et la CGT).

Deux phases de travail sont prévues. La première étape est celle du diagnostic : nous avons fait le bilan du précédent projet social et analysé les points forts et les points à améliorer dans la gestion des Ressources Humaines au CHAM. La deuxième étape est celle qui consiste à proposer des actions précises à mettre en place comme par exemple la mise en place d'une journée d'accueil pour les nouveaux agents, l'amélioration de la procédure d'évaluation, la création d'une cellule d'accompagnement des VAE...

CHAM info : Où en êtes vous dans l'avancement des travaux ?

Le groupe de travail a bien avancé. Nous avons fini la phase de diagnostic et nous nous apprêtons à commencer la rédaction des fiches « action ». Nous entrons donc dans le concret : il s'agit de définir les échéances, les personnes référentes et les objectifs à atteindre pour chaque action.

CHAM info : Pouvez-vous nous résumer les grandes orientations qui ont été retenues ?

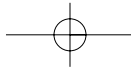
D'un commun accord le groupe de travail a décidé de travailler sur l'attractivité du CHAM et la fidélisation du personnel. En effet le CHAM a pour ambition de se développer et pourquoi pas, d'être à la tête d'une future Communauté Hospitalière de Territoire telle que prévue dans la loi Bachelot. Pour cela il lui est indispensable de recruter les compétences nécessaires à son développement alors que le marché du travail est extrêmement tendu sur les professions paramédicales (IDE, Manipulateur radio, kiné...). Toutes les actions de ce nouveau projet social visent donc à rendre le CHAM attractif pour des candidats au recrutement et à garder les bons potentiels.

CHAM info : Quand pensez-vous avoir achevé et donc mettre en œuvre ce nouveau projet social ?

L'élaboration des fiches « action » est en cours et nous espérons présenter ce projet aux instances d'octobre. Mais certaines actions sont déjà en cours comme l'amélioration de l'accueil des stagiaires IDE ou la structuration de la cellule formation.

Interview de Sophie LEONFORTE - Directrice des Ressources Humaines





Restructuration du service de réanimation : l'architecte qui conduira les études est choisi

Depuis l'été 2008, le CHAM disposait du programme validé de restructuration du service de réanimation et de création de six lits de soins continus. Entre septembre 2008 et mars 2009, une consultation de maîtrise d'œuvre sur concours a été conduite. Les esquisses produites par les trois candidats retenus (sur 23 au total) ont été analysées par les utilisateurs, personnels soignants, techniques et médicaux. Le jury de concours du 10 mars 2009 a ainsi retenu comme lauréat le projet du cabinet d'architecture Alain JANIAUD basé à Asnières-sur-Seine.

Parmi les points positifs de ce projet, il est à noter : une forme arrondie du futur bâtiment qui favorise la surveillance des patients et la circulation ; un double accès pour le service de réanimation et l'unité de soins continus ; un accès facilité pour les patients vers la radiologie, une bonne luminosité... Une phase de négociation avec l'architecte a néanmoins été rendue nécessaire afin de corriger l'aspect négatif du projet à savoir un phasage des travaux obligeant à fermer temporairement des lits. Ce point a été résolu par un allongement de la durée des travaux.

L'opération consistera donc à étendre le bâtiment principal par une nouvelle construction sur la façade située au niveau 0 entre l'entrée principale et le bâtiment de gérontologie (voir illustration).



Ce bâtiment neuf accueillera l'actuel service de 12 lits de réanimation tandis que les locaux libérés seront restructurés pour intégrer la futur unité de 6 lits de soins continus.

Le chantier s'étendra sur 1227 m² et débutera au printemps 2010 pour s'achever début 2012. Le coût prévisionnel global de l'opération (études comprises) s'élève à 4,150 millions d'euros TTC.

Francisco MORENO - Directeur des Achats, de la Logistique et des Travaux

ELSA : Equipe de Liaison de Soins en Addictologie

Besoin d'aide face à une consommation problématique ou un problème de dépendance ? Usagers et professionnels peuvent maintenant appeler l'ELSA (poste 9137) : une équipe transversale, pour une prise en charge globale, adaptée et individualisée.

Proposer une prise en charge des comportements de consommation aux conséquences néfastes.

L'ELSA offre une prise en charge individuelle : Secret professionnel et Respect de la vie privée sont assurés. En fonction du problème (alcool, tabac, toxique...), l'équipe proposera à l'utilisateur de l'orienter dans son parcours ; une réponse appropriée sera trouvée.

Quel est notre mode fonctionnement ? Comment aborder la personne et l'inciter à engager un processus de changement ?

Créer un contexte favorable, sensibiliser, écouter, apporter des connaissances, adapter la prise en charge... Nous travaillons POUR et AVEC la personne : l'objectif de l'ELSA est d'établir un contrat de soins à travers une relation thérapeutique - qu'il s'agisse de soins médicaux, médico-sociaux ou de prévention, formation (repérage, information, soutien).

Présentation de l'Équipe de Liaison de Soins en Addictologie.

Différents types de suivi sont possibles : entretien sur appel des unités MCO, consultation spécialisée, traitement ambulatoire, hospitalisation, sevrage, orientation ; toujours dans une relation de confiance soignants/soignés.

L'ELSA a également une mission « de pivot » : la collaboration des trois hôpitaux de l'est du Loiret (CHAM, Gien, Pithiviers), sous la responsabilité du Dr Bertrand et de Mme Goimbault (cadre de pôle), permet un réel travail de liaison, faisant de l'ELSA un « relais hôpital-ville-partenaires sociaux ».

Une équipe de spécialistes au CHAM :

Dr Bensoukhal	(Addictologue)	Dr Lamberton	(Alcoologue)
Dr Delaye	(Médecin)	Dr Marquant	(Tabacologue)

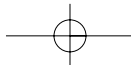
Une psychologue : Mlle Laplagne

Deux infirmières : Mme Brémont et Mme Michaud

Une secrétaire : Mme Zbylut - (poste 9137)

L'engagement de l'ELSA = Empathie / Liaison / Secret / Aide.

L'Equipe de l'ELSA



Le renouvellement des conventions tripartites du secteur EHPAD

Les établissements pour personnes âgées du CHAM renouvelleront en 2010, leur 1^{re} convention tripartite.

Depuis le 2 janvier 2002, une nouvelle loi rénove l'action sociale et médico-sociale et une réforme de la tarification amène les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes à passer des conventions tripartites avec le Conseil général et la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales). Il s'agit d'une convention signée pour 5 ans entre la Maison de retraite ou l'USLD, le Conseil général et la DDASS.

Cette convention tripartite contient deux volets : un volet "qualité" dans lequel l'établissement s'engage sur un certain nombre d'objectifs de qualité, et un volet financier dans lequel les pouvoirs publics s'engagent envers l'établissement sur le financement de la dépendance et des soins à travers la fixation de tarifs.

En contrepartie de la signature d'un tel accord, la Maison de retraite ou l'USLD (qui bénéficie alors du statut officiel d'EHPAD) bénéficie de financements supplémentaires. Elle s'engage en revanche à respecter des normes de qualité sévères et à subir des contrôles très sérieux.

Ces normes de qualité à respecter sont consignées dans un rapport formalisé réalisé au minimum tous les 5 ans, comprenant différents indicateurs statistiques relatifs à la qualité de vie des personnes âgées, et au nombre desquels on peut citer par exemple la vie générale dans l'établissement (qualité des repas, qualification du personnel, odeurs, taux de décès) ; la mise en place d'un projet personnalisé pour chaque résident, d'un projet institutionnel (projet de vie, projet de soins, projet d'animation), et surtout d'un livret d'accueil, d'un règlement intérieur et d'un contrat de séjour.

Il s'agit aussi de respecter des normes de référence liées aux espaces, qui doivent être d'une part des lieux de vie (mobiliers personnels, normes de surface, taux de chambres doubles inférieur à 10%, cabinets de toilette individuels), et d'autre part être des lieux adaptés à la prise en charge de la dépendance (lieux de vie collectifs conciliant liberté et sécurité, présence de locaux pour les prescriptions et les soins infirmiers, cabinet médical, pièce pour la rééducation).

Enfin, l'accompagnement du mourant (respect des convictions religieuses notamment) et la qualité des relations avec la famille et les amis des résidents constituent des thématiques au sujet desquelles les tutelles demeurent toujours vigilantes.

Laure NGUYEN - Directrice du secteur personnes âgées

USLD : Unité de Soins de Longue Durée

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

FOCUS

1^{re} convention tripartite : 2004-2009

2nde convention tripartite : 2010-2015

- négociation : septembre à novembre 2009
- signature : décembre 2009
- effet au 1^{er} janvier 2010



Un dépôt de sang : pourquoi ?

D'où viennent les PSL ?

L'EFS (Etablissement Français du sang) collecte les dons de sang, les prépare (examens immuno-hématologiques, virologiques, bactériologiques,...) et isole les différents composants pouvant être utilisés :

Produits Sanguins Labiles (PSL) :

Concentrés globulaires (CGR), Plasma frais congelés (PFC), Concentré plaquettaire (CP),

Produits Sanguins Stables :

Albumine, Facteurs de coagulation,.....

Un dépôt de sang gère les PSL, la pharmacie prenant en charge les autres produits.

Chaque famille de produit a ses conditions de conservation (+4 °C, -30°C, ou agité à température ambiante) et sa durée de validité (42 jours pour les CGR, 1 an pour les PFC et 5 jours pour les CP).

L'EFS Centre Atlantique, situé à Poitiers, fournit les Etablissements de Santé (ES) de 10 départements (de l'Eure-et-Loire et du Loiret à la Charente-Maritime) par l'intermédiaire de différents sites EFS. Le CHAM dépend du site d'Orléans.

Des navettes spécifiques transportent, dans des conditions sécurisées, des PSL entre Poitiers et Orléans, d'autres, gérées par le dépôt du CHAM, entre Orléans et Montargis, Pithiviers, Gien,... Cette mobilité permet d'éviter une pénurie locale en certains produits et de diminuer le nombre de PSL à détruire pour péremption.

Les PSL doivent être disponibles dans le bon ES au bon moment, et répondre au mieux aux caractéristiques du patient receveur (groupe sanguin, phénotype, présence d'agglutinines irrégulières, qualifications spécifiques,...) tout en tenant compte des possibilités d'approvisionnement.

Trois types de dépôt de sang peuvent exister dans les ES :

Dépôt relais : garde, dans des conditions sécurisées, des PSL délivrés nominativement par l'EFS. Il permet d'avoir immédiatement disponible le produit en cas de besoin (chirurgie à risque hémorragique important par exemple) ou pour une transfusion programmée. Ces PSL ne peuvent retourner à l'EFS que sous des conditions bien précises.

Dépôt d'urgence : ne contient que des CGR de groupe O et des PFC AB, en quantité réduite. Cette réserve sert aux transfusions en urgence vitale.

Dépôt de délivrance : possède un stock déterminé de CGR et PFC.

Le personnel du dépôt assure la délivrance en fonction des données du patient et de ce stock. Il est responsable de la bonne gestion du dépôt (approvisionnement, conservation, vérification de conformité, délivrance, transport, ...).

Ce personnel peut donner certains conseils transfusionnels ou orienter vers une autre personne. Le responsable d'un dépôt de sang agit en étroite collaboration avec l'EFS et l'hémovigilant de l'établissement.

Qu'en est il au CHAM ?

En raison de son activité (maternité, urgences, chirurgie,...), de l'éloignement du site EFS (plus d'une heure de transport) et du nombre de PSL transfusés (3680 en 2008), le CHAM a demandé le renouvellement d'autorisation de dépôt de délivrance et relais auprès de l'ARH. Il a signé une convention dans ce but avec l'EFS. Des PSL peuvent donc être délivrés dans le cadre de l'urgence vitale ou de façon programmée.

Cette activité au CHAM implique un budget de plus de 680.000 € pour les PSL et de 22.000 € pour les transports.

Le personnel (techniciens et biologistes) du dépôt, situé au sein du laboratoire, gère cette activité 24 heures / 24. Le stock autorisé comporte au maximum 60 CGR (dont 10 CGR O négatifs), et 10 PFC AB.

Du lundi au vendredi, dans la matinée, le personnel faxe à Orléans les prescriptions correspondant aux transfusions programmées, une demande de réapprovisionnement du stock et gère les retours de certains PSL proches de leur date de péremption. En plus des navettes régulières, des transports urgents sont organisés ponctuellement.

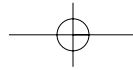
Une traçabilité des PSL doit permettre de connaître le parcours du produit de son départ d'Orléans jusqu'au patient transfusé, ou sa destruction éventuelle, et tout intervenant dans cet acte transfusionnel.

Une attention particulière est portée aux incidents transfusionnels suspectés ou réels (10 en 2008).

Afin de sécuriser cette activité, un logiciel informatique a été installé en juillet 2008 (Cursus). Il apporte une aide à la délivrance en proposant, en fonction des données enregistrées du patient, le PSL le plus approprié du stock. Le technicien vérifie la cohérence de ce choix avant de le valider. Ce même logiciel assurera la transmission par voie électronique des échanges de produits entre l'EFS et le CHAM. Enfin, un module (DEMSERV), progressivement installé dans les services cliniques, permet la saisie directe de la prescription et de la transfusion par le personnel soignant et donne un accès immédiat aux données, acquises depuis juillet 2008, du dossier transfusionnel.

Le dépôt de sang au CHAM contribue à une bonne prise en charge transfusionnelle du patient. Il implique une rigueur professionnelle de tous les intervenants et une disponibilité importante du personnel du dépôt de sang.

Françoise MADRE - responsable du dépôt de sang



Les psychologues au CHAM

Le corps des psychologues est présent depuis longtemps au sein de l'établissement, initialement dévolu aux services de psychiatrie adulte et enfant. L'évolution de l'offre de soin au sein des différents services intra-hospitaliers a amené par la suite la création de nouveaux postes. Ils sont venus répondre à un besoin porté par les soignants et les usagers d'humanisation des soins à l'hôpital. L'établissement a soutenu alors et développé la prise en charge globale, tant sur le plan physique que psychologique.

Les psychologues ont suivi une formation universitaire approfondie (un master professionnel correspondant à cinq années d'études), et ils continuent de se former régulièrement afin de mettre à jour continuellement leurs connaissances. Pendant longtemps le titre de psychologue n'a pas été réglementé, et c'est en 1985 qu'un texte de loi a légiféré sur la question en imposant cette formation universitaire. Le statut des psychologues au sein de la fonction publique hospitalière fait l'objet du décret 91-129 du 31 janvier 1991.

Le rôle du psychologue :

Le rôle du psychologue est bien repéré au sein des services de psychiatrie, dans lesquelles il collabore avec les infirmiers, les assistantes sociales, les CESF et les médecins psychiatres, au soin des patients où une pathologie mentale est au cœur de la prise en charge, au travers de son activité de psychothérapie.

Son action dans les autres services de l'hôpital est peut-être moins repérée par les usagers et le personnel hospitalier. Le rôle du psychologue est avant tout, et cela est valable quel que soit son champ d'activité, de mettre en avant la place et le respect du vécu personnel du patient. C'est la première mission qui lui est dévolue selon le décret de 1991 et en référence au code de déontologie (1996) sur lequel il base sa pratique.

Cela signifie que le psychologue est là pour être auprès du patient qui se trouve en souffrance psychologique au cours de son hospitalisation.

Les équipes soignantes au contact des patients ressentent assez rapidement quand une telle difficulté survient, difficulté pouvant empêcher quelquefois une bonne poursuite du soin, et créant un climat de mal-être autour de ces patients en souffrance. L'équipe fait alors appel au psychologue du service qui aura à cœur d'accompagner le patient et l'équipe, afin de mettre du sens sur ce mal-être. En permettant de faire des liens avec son histoire personnelle, la personne ne se résume plus simplement à son symptôme et peut s'en dégager. Si le patient nécessite un suivi plus prolongé et intensif, le psychologue organise alors le relais avec ses collègues du service de psychiatrie, ou ses collègues du champ libéral, selon ce que souhaite le patient.

Les psychologues au CHAM :

Il y a actuellement 21 psychologues employés au CHAM, dont 6 titulaires et 15 contractuels en CDI. Il y a 9 psychologues travaillant en pédopsychiatrie (centres médico-psychologiques de Montargis et de Gien), 8 en psychiatrie adulte (UAP, UHP, CMP ou Hôpital de jour) et 4 en intrahospitalier (équipe mobile de soins palliatifs, consultation mémoire, consultation d'annonce, pôle femme-enfant).

Mélina HENRIOT, psychologue à la consultation mémoire :

« Je suis psychologue spécialisée en neuropsychologie. J'interviens essentiellement auprès de patients cérébrolésés (maladie neurodégénérative, AVC) et mon rôle consiste à repérer les troubles du comportement, de l'affectivité et des fonctions cognitives que peuvent présenter ces patients afin de participer au diagnostic et de proposer une prise en charge non-médicamenteuse ».

Benjamine AISSALLY, psychologue au sein de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs :

« J'interviens à 80% au sein de l'EMSP. J'accompagne les patients confrontés à une maladie chronique et évolutive ainsi que leurs familles, en collaboration avec les soignants de mon équipe et des services de l'hôpital. La question de l'autonomie de la personnalité dans des situations de grande dépendance est particulièrement sensible et nécessite une analyse très fine du vécu de chacun. Le psychologue est là pour travailler à la compréhension de la dimension psychique de ces situations ».

Emmanuel CACHEUX, psychologue en maternité-pédiatrie :

« Depuis janvier 2009, un poste à temps plein a

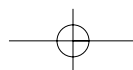
été créé sur le pôle Femme-Enfant. J'y intervins sur plusieurs aspects : au titre du plan de périnatalité, pour le suivi psychique des situations de naissance qui le demandent (prématurité, accouchements traumatiques, liens mère/enfant, deuil périnatal...) ; auprès des enfants et de leurs familles confrontées à la maladie chronique (cancer chez l'enfant, groupe d'adolescents diabétiques...) ; enfin, en lien avec les missions de la pédopsychiatrie pour les troubles de la personnalité et/ou du comportement de l'enfant ».

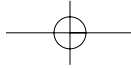
Céline THOMAS, psychologue au CMP adulte :

« Je travaille à temps plein en tant que psychologue clinicienne sur le Centre Médico-Psychologique Adulte. Une demi-journée par semaine j'encadre avec l'aide de l'équipe infirmière et de l'ergothérapeute, un atelier théâtre sur le Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel. Mon travail au CMP est essentiellement de mener des psychothérapies auprès de patients. Les pathologies que je rencontre sont diversifiées, je peux intervenir pour des pathologies telles que les psychoses mais aussi lors d'événements de vie difficiles (passage à la retraite, deuil...). L'accompagnement que je propose aux patients s'inscrit toujours dans la continuité des soins proposés par le reste de l'équipe ».

« Les psychologues [...] étudient et traitent au travers d'une démarche professionnelle propre les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité. Ils contribuent [...] à la réalisation d'actions préventives, [...] Ils entreprennent, suscitent ou participent à tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action. »

décret 91-129 du 31 janvier 1991
Les psychologues du CHAM





Une « pendule » douleur : pourquoi ; pour qui ?



Patricia LE GALLOU, AS, a confectionné un outil permettant aux personnes non communicantes d'exprimer leur douleur.

L'intérêt que Mme LE GALLOU porte à cette question date de 2003, époque à laquelle s'est constitué au CHAM un groupe de travail « handi accueil ». Une de ses principales missions avait pour but de faciliter la communication avec les personnes handicapées ou non communicantes. Le groupe s'est dissout mais Mme LE GALLOU a continué à s'intéresser, avec quelques autres agents du CHAM, aux difficultés de communication que rencontrent les soignants face aux patients non communicants. Elle a ainsi développé un projet « communication » dont une partie est consacrée à la douleur.

Concrètement, à quoi cela correspond ?

Mme LE GALLOU a fabriqué une « pendule » à 2 faces. Chacune des faces propose divers pictogrammes imagés. Le malade indique alors grâce à une flèche l'image qui caractérise (ou non) le mieux sa douleur (face « douleur ») et l'endroit du corps où elle est localisée (face « soins »). Ces « pendules » plastifiées existent en divers coloris ce qui leur confère un effet attractif. Mme LE GALLOU a fait évoluer ses maquettes et il existe désormais une « version enfants » ainsi qu'une autre concernant spécifiquement les « femmes enceintes ». M. le Dr LHUILLIER s'est déclaré séduit par ce travail et a émis un avis favorable pour que cet outil soit testé dans le pôle Femme-Enfant.

Mme LE GALLOU a présenté ses « pendules » aux membres du CLUD. L'avis général des soignants présents lors de cette réunion s'est révélé enthousiaste. Certaines IDE ont évoqué la prise en charge récente d'un patient non communicant. Elles pensent que cet outil leur aurait été d'une aide précieuse. La Direction du CHAM a donc pour objectif de doter chaque service de soins de cet outil. Il faudra néanmoins patienter encore un peu, le temps qu'une duplication en nombre puisse être réalisée.

La Direction de l'établissement tient donc, au travers de cet article, à saluer les idées novatrices et le travail accompli par Mme LE GALLOU. Elle lui adresse ses vifs remerciements au nom du personnel soignant.

Valérie DELANDE - Assistante de Direction

Un moment de détente avec la chorale Kobzar

A l'initiative du Docteur LA TORRE, le service de médecine B a bénéficié d'un moment d'évasion, le samedi 16 mai 2009.

La chorale ukrainienne KOBZAR, implantée à Châlette, dirigée et accompagnée à l'accordéon par Grégory CHEVTCHOUK, a investi les lieux pour que le talent et la magie du chant emportent un instant les soucis de la maladie.

Les choristes ont interprété une dizaine d'airs traditionnels ukrainiens, vêtus de très beaux costumes folkloriques.

Félicitations pour cette prestation organisée par Nicole MAGNIN, surveillante du service et elle-même membre de cette chorale.

Marianne MANNEVY - (Technicienne de laboratoire)



Le Groupe d'Entraide Mutuelle

L'association Chrysalide a ouvert depuis le 6 février 2007 un groupe d'entraide mutuelle.

Il s'agit d'un espace ayant pour objectif de rompre l'isolement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Le groupe d'entraide mutuelle accueille à ce jour, une trentaine d'adhérents autour d'ateliers animés soit par deux animatrices salariées, soit par des bénévoles, ou par les adhérents eux-mêmes.

Le GEM propose ainsi des ateliers de modelage, dessin, théâtre, piscine, jardinage, chant, sorties culturelles, jeux de société.... Les ateliers sont modulables en fonction des désirs et attentes des adhérents, ceux-ci étant un maximum associés et acteurs de la vie du GEM.

En effet, le GEM est un lieu de partage où les activités sont le support à l'échange, à la découverte de soi et à la revalorisation des capacités de chacun tout en respectant le rythme des personnes.

Le GEM n'est pas un lieu de soin mais bien un espace permettant de créer du lien social.

Les adhérents du GEM sont orientés par les services du secteur psychiatrique de l'hôpital d'Amilly en grande majorité, l'association Chrysalide et l'Hôpital ayant contracté leur partenariat par le biais d'une convention.

Cependant l'accueil des personnes ne se limite pas seulement aux orientations émanant de ce partenariat, tout partenaire oeuvrant dans le champ social ou toute personne effectuant une démarche personnelle peut être accueillie dès lors que ses difficultés correspondent aux objectifs poursuivis par l'association.

Le GEM est ouvert du mardi au vendredi de 13h à 19h30 et le samedi de 10h à 19h.

Il est situé au 703, rue de la cheminée Peynault à Amilly

Contact : Dominique Schepens, Elizabeth PATTE au 02.38.98.00.76 sur les horaires d'ouverture.

Dominique Schepens - Coordinatrice GEM

